

Paris, le 4 février 2021

**Le groupe RDSE vote contre l'adoption en deuxième lecture  
du projet de loi relatif à la bioéthique.**

Hier soir, le Sénat a adopté en deuxième lecture le projet de loi relatif à la bioéthique.

Le groupe RDSE regrette l'adoption de ce texte profondément remanié par rapport à l'équilibre trouvé en première lecture, et qui a notamment été amputé de son article 1er relatif à l'extension de la PMA à toutes les femmes, pourtant défendu par le groupe.

Lors des explications de vote, le sénateur Bernard FIALAIRE (Rhône) a fait part « de sa tristesse et sa véritable frustration », et a déclaré « ne pas avoir reconnu dans l'hémicycle les débats et discussions ayant eu lieu en commission ». Il a dénoncé, par cette décision, une mauvaise image donnée du Parlement à l'ensemble de la société.

La sénatrice Véronique GUILLOTIN (Meurthe-et-Moselle) quant à elle, regrette la suppression de plusieurs articles notamment l'article 1er relatif à l'extension de la PMA pour toutes les femmes, et l'article 2 relatif au dons de gamètes.

C'est donc avec le regret de ne pas avoir pu discuter davantage ce texte que le groupe RDSE a voté contre l'adoption du projet de loi en l'état.